COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 MARS 2022 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	19
Nombre de membres en exercice	
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	
Date de la convocation et d'affichage	

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le VINGT ET UN MARS à 20 H 00, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Christian BORDAZ, Maire; Michel CHAPET, Hélène PRAL, Jean-Pierre CAILLET, Catherine PELTIER, René PARREAULT, adjoints; Marie MOURIER, James EPTING, Bernard ROLLIN, Joseph CELLIER, Nicole TISSEYRE, Patrick LEMAITRE et Olivier SALADINI.

PROCURATION: Gilles BRAGHINI à Christian BORDAZ.

ABSENTES ET EXCUSEES: Corine FHAL et Alexandra BONOD-FERRIEUX.

Nicole TISSEYRE a été élue secrétaire.

Le guorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose le rajout de 3 délibérations, accepté par le conseil municipal : demande de subvention auprès de l'Etat et du Département ainsi qu'un soutien humanitaire à l'Ukraine.

Intervention de la SAFER et des services fonciers de l'Agglo au sujet du devenir de la ferme DIDIER au quartier les Pandus. La Commune se donne un temps de réflexion pour proposer éventuellement un projet viable à vocation agricole sur le tènement.

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 février 2022 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

COMPTES DE GESTION 2021

Les comptes de gestion 2021 de la Commune et du budget annexe « Immeubles Locatifs » dressés par le comptable public, sont adoptés à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Les comptes administratifs 2021 de la Commune et du budget annexe « Immeubles Locatifs » sont approuvés à l'unanimité (le maire ne prenant pas part au vote).

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Budget Commune M14	
Affecté au compte 002 en fonctionnement	30.000,00€
Affecté au compte 1068 en investissement	549.858,65€
Budget annexe « Immeubles Locatifs »	
Affecté au compte 1068 en investissement	127.898,46€
Votes à l'unanimité.	,
BUDGETS PRIMITIFS 2022	
Budget principal de la Commune	
Section de fonctionnement équilibrée à	1.550.658,00 €
Section d'investissement équilibrée à	1.271.049,00 €
Vote à l'unanimité.	

Budget annexe « Immeubles Locatifs »

FONCIER: acquisition de terrain - parcelle AE n°62p - chemin de Buffevent

Afin d'élargir le chemin de Buffevent et l'impasse des Reinettes, il y a lieu d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AE n°62, à savoir une surface de 445 m2 au prix de 1.200 €uros. Vote à l'unanimité.

IMMEUBLES LOCATIFS – augmentation des loyers au 1er juillet 2022

La révision des loyers pour les immeubles locatifs (Matinières 1 & 2 et l'Orée du Village) est calculée en fonction de l'indice de référence trimestriel publié par l'INSEE. L'augmentation des loyers est de 1,61 % à compter du 1er juillet 2022. Vote à l'unanimité.

CARRIERE DE GRAVIER : redevance carrière

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été signé une promesse de contrat de fortage avec les entreprises BONNARDEL et CHEVAL, dans le cadre d'une exploitation de carrière de gravier. Il propose de fixer le droit de fortage à 2 € le m3 de gravier extrait mesuré avant foisonnement. Vote à l'unanimité.

CARRIERE DE GRAVIER : indemnité d'éviction de l'exploitant agricole

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du dossier d'exploitation de carrière de gravier, la commune a acquis la parcelle WB 42p d'une surface de 2.630 m2. Il y a lieu de verser une indemnité d'éviction de 1.315 €uros à l'exploitant agricole qui l'exploite. Vote à l'unanimité.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les délibérations du 14 février 2022 relative au projet d'aménagement de divers

bâtiments communaux. Les travaux concernent plus précisément l'étanchéité de la partie sud de l'ensemble polyvalent, la création d'une ouverture en sous-œuvre entre le foyer et la salle de réunion, ces deux dossiers seront suivis par un architecte, et la modification de l'accueil de la mairie. Un dossier de demande de subventions sera déposé en Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et un dossier sera déposé au Département. Le montant des travaux se monte à 107.621,46 €uros HT. Vote à l'unanimité.

SOUTIEN HUMANITAIRE A L'UKRAINE

Afin de venir en aide au peuple ukrainien, la Commune de Génissieux souhaite s'impliquer en tant que collectivité par l'octroi d'une subvention de 2.500 €uros à l'association « Médecins du Monde France » qui intervient directement en Ukraine. Monsieur le Maire informe le conseil que les membres du CCAS ont voté une subvention exceptionnelle de 500 €uros à une association d'aide locale. Vote à l'unanimité.

INFOS DU MAIRE

- Démission de Mme Séverine PIAT et de Mme Christelle POINAS AMIARD du conseil municipal.
- Terrain des Augustins : la famille n'est pas d'accord sur le prix de vente proposé et demande des pièces complémentaires du dossier. Une proposition de prix leur sera demandée.
- Remerciements de la famille lors du décès de M. Robert CARTIER.
- Un rendez-vous est programmé pour rencontrer l'association « Le Petit Troquet Timbré » et leur proposer le local de l'ancienne mairie.
- Préparation des permanences pour les élections présidentielles : les bureaux sont ouverts de 8h à 19h. Compte tenu de la crise sanitaire le bureau 1 sera tenu à la Mairie et le bureau 2 sera tenu à la salle des fêtes.

RAPPORT DES COMMISSIONS

FINANCES (Michel CHAPET)

- Rappel pour information du montant du capital des emprunts restant dû au 1er janvier 2022, à savoir 1.345.810 €uros pour la Commune et 506.739 €uros pour le budget annexe « Immeubles Locatifs ».

BIBLIOTHEQUE (Nicole TISSEYRE)

- La loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (loi n'appelant pas de décret d'application) a été publiée au journal officiel.

SOCIAL (Hélène PRAL)

- Le projet d'animation de Noël aura lieu le jeudi 14 avril à 14h, les inscriptions sont en cours.
- Mise en place d'une nouvelle activité proposée par le CCAS : la marche mensuelle qui a lieu tous les 1 ers jeudi du mois.
- Participation au conseil de vie sociale du Foyer des Fontaines. Des résidents sont intéressés par la nouvelle activité proposée par le CCAS.
- Les ateliers informatique des lundi et jeudi se poursuivent.

LOCATIFS (Hélène PRAL)

- Changement de certains radiateurs.
- L'assemblée générale des locatifs est en préparation.

URBANISME (Catherine PELTIER)

- L'enquête publique sur la modification du PLU se termine le vendredi 25 mars.
- Compte rendu de la commission du 17 mars ; aucune division n'était à l'ordre du jour.
- Le 9 mars a eu lieu la visite du SYTRAD avec une vingtaine de personnes. Le 12 mars l'agglo a procédé à une distribution de composteurs.
- Le collecte des ordures ménagères du mercredi passera au lundi ; l'agglo se charge de la communication auprès des citoyens.

PLAN VELO INTERCOMMUNAL (Bernard ROLLIN)

- Un projet sera présenté début juin soit sur le chemin des Pensions soit sur la voie communale n°2.

TRAVAUX (Joseph CELLIER)

- Une gouttière a été découverte à l'église et sera traitée.

EMBELLISSEMENT (James EPTING)

- Compte rendu de la réunion du 11 mars : il a été fait le rappel du travail réalisé. Les nouvelles lames pour les entreprises vont être commandées.
- Il reste à faire les travaux de la place des Chalands, la plantation de haie bocagère, le fléchage des passages piétonniers dans le village et la remise en état du chemin piéton de la ZA des Monts du Matin.
- Le devis de dépose des poteaux électriques à l'entrée du village a été revu à la baisse. La commande sera passée à ENEDIS.

TRAVAUX (Jean-Pierre CAILLET)

- EGLISE : les travaux relatifs aux vitraux et à la peinture sont terminés. L'électricien interviendra la semaine du 8 avril.

COMMUNICATION (René PARREAULT)

- Agence Postale Communale : au vu du chiffre d'affaire réalisé la Commune a sollicité les services postaux pour une augmentation significative de l'indemnité mensuelle. Celle-ci ne sera augmentée que de 28 €uros mensuels. Le nouveau contrat de présence postal sera signé en 2023. En un an c'est plus de 9.000 personnes qui sont passées à l'accueil. Un remerciement aux secrétaires qui tiennent chacune à leur tour l'accueil de l'agence postale communale et l'accueil pour la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à minuit. Prochain conseil municipal : mardi 19 avril 2022 (sous réserve de modification)